

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1686

présenté par

M. Fournier, Mme Chatelain, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

à l'amendement n° 463 de Mme Bonnivard

ARTICLE 1ER BIS A

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Elle détermine également les besoins en compétences et en formation professionnelle afin de structurer les filières stratégiques ainsi déterminées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement des députés écologistes vise à intégrer l'enjeu d'identifier les formations professionnelles à renforcer pour structurer les filières stratégiques pour une industrie cohérente avec les engagements de la France en matière de relocalisation de l'industrie, de justice sociale et sociétale, ainsi que de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de neutralité carbone, de réduction des pressions sur la biodiversité et les écosystèmes.